

1

5 Rue Rouget de l'Isle
Paris

le 8 mars 1911

cher Monsieur Gautier

Comme suite

à notre entretien d'aujourd'hui
je puis vous offrir le tableau
de bourses pour le prix de
50,000 frs (cinquante mille francs)
mais je vous demanderais d'avoir
l'obligeance de me donner une
réponse vendredi au plus tard.
Comme je vous ai expliqué le
prix que je vous ai donné, c'est
le prix comptant.

En attendant, avec mes sentiments les
plus cordiaux
P. de T. Turner

10 mars. 1918.

Mon cher monsieur Marcel.

~~Mon cher monsieur Marcel~~

Il a ~~été~~ ^{envoyé} par moi il y a un an et demi dans la
Burlington Magazine un article reproduisant
une gravure ^{deux exemplaires et conservés} dans la fondation de votre
Cabinet des estampes. ^{de} et représente un tableau
perdu ^{le dessin dans son atelier} de Vermeer de Delft. (perdu disait
l'article.) ~~Il se fait que le tableau~~
~~est~~ (le tableau vient d'être présenté à la B. des
beaux-arts de Belgique qui pourrait être l'œuvre reproduite
par Meyssens. ~~Le tableau~~ ^{l'œuvre} ~~de~~ ^{reproduite}
On s'agit de ~~la~~ ^{l'œuvre} ~~de~~ ^{reproduite} nous voudrions ~~avoir~~
pourvois étudier la gravure de Paris et je viens
vous demander s'il vous est possible, à titre tout
à fait exceptionnel, de nous ^{prêter} ~~l'emprunter~~ ^{pour}
l'œuvre de Meyssens pendant 48 heures et
de me l'envoyer par retour du courrier? Nous vous
en serions infiniment reconnaissants. (On voit
l'artiste coiffé d'un bonnet de velours, ~~une palette~~ ^{une}
tenant un ~~amorce~~ ^{petit} amour de pierre; la
palette est posée devant lui sur un table ouvert
d'un tapis oriental et d'autres accessoires.) - Une
question vous intéresse aussi au premier point:
Depuis quelle époque êtes-vous en possession
de cette gravure? Tous les renseignements que
vous pourriez nous donner au sujet de la
dite gravure seront les bienvenus.
Je vous remercie personnellement à l'avance
et vous prie de me dire votre bien de vous.

A monsieur Marcel

Adm. gen. de la B. N. nationale
Paris

Ordre du jour 6 mars 1911

1°/ ^{Personnel Hymans Lambermont Verhaeren Welterfeyn}
^{Baron Lambert - Marguerite - Wolinsky}
Lecture des procès verbaux. 6 février 1911
affaire Fils -

2°/ Lettre ministérielle 8 février. - Les autres délégués.

Hymans : délégués résidents - comprenant Wolinsky - 1 membre empêché - convocation extraordinaire
de 2 autres délégués - 1 ore 2 suppléments

3°/ " " (Roude de Nust) 9 février. x

4°/ " " 28 fév. Stobbaert

5°/ Exposition de Rome.

IIIIIIII 1 accepté sous 3
100.000 pièce - 6 3
moderne de Genk - Guffens x

6°/ Lettre minist. bureau Rouck. 2 mars 1911 x

7°/ Commission d'inspection. ^{Belgique} Hequembourg - Welsch -
Lemaert - Cayact. Hamon III

Centralisation jugée par tout insuffisante. - il faudrait
maquette - (Hequembourg)

8°/ Le service Hequembourg x

9°/ m: Emile Bulcke - le Rembrandt -

1
Sculpture
catalogue Wauters - procès verbal x

Personnel - cinquante naine - Histoire naturelle x

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N°

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 11-3-11

*L'ensemble devant être
complètement renseigné*

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Chapitre N°

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponible	

Bruxelles, le 12 - 3 - 1911

Fournies le huitième

*Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que ce tableau
attribué à Vermeer de Delft
a été offert en vente à la P. O. et
que notre Collège s'en est réservé
l'acquisition dans sa séance
du 11-3-11. Il a été décidé que
M. J. Wapster se rendrait à
la Haye pour y procéder à
l'achat de ce tableau, et de lui
faire passer les fonds nécessaires.*

*Il est à l'ensemble devant
à s'entourer de toutes les garanties
possibles avant de se prononcer
sur l'achat de ce tableau, et de lui
d'envoyer M. A. S. Wapster à
la Haye pour y procéder
à un supplément d'enquête sur
l'authenticité de l'œuvre présentée.
Nous espérons que vous voudrez bien
approuver cette mesure et nous en*

de ser.

le président

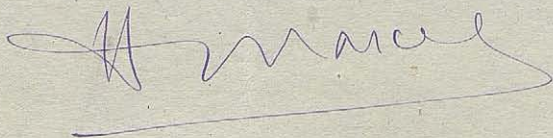
T. J.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Paris, le 11 mars 1911.

Cher Monsieur
 Des recherches très soignées effectuées au
 Cabinet des Estampes tant par M. Cornu
 que par M. Aubert J. bibliothécaire, il ré-
 sulte qu'on n'y possède aucune gravure répon-
 dant à votre description, ni dans l'échelle de
 Vermeer, ni dans celle de Meissner. J suis
 donc dans l'impossibilité de fournir à vos
 recherches l'élément d'information qui vous
 manque et je vous en exprime tous mes
 sincères regrets.

Agrée, Cher Monsieur, l'assu-
 rance de mes meilleurs sentiments



MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 14 mars 191

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

— 4 —

non envoyé

5154-42

Cher Monsieur

Nous avons l'honneur de vous prier
de bien vouloir faire connaître à M.
Turner qu'il n'est pas dans les inten-
tions de la Commission directrice d'ac-
quérir pour les collections de l'Etat
le tableau attribué à Vermeer de Delft
qu'il a bien voulu offrir de céder à
ces fins

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'as-
surance de notre considération distin-
guée

Le Secrétaire

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N° 14180

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE :

Bruxelles, le

15 Mars

1911.



Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 10 de ce
mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je
ratifie la mission dont vous avez chargé M. Wanters.

Agitez, messieurs, l'assurance de ma
parfaite considération.

Le Ministre

P. Schollaert

A la Commission directrice des Musées
royaux de peinture et de sculpture, à Bruxelles.

7

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

Paris, le 23 Mars

1901

Monsieur.

Vous avez demandé récemment à
M. Henry Marcel quelques renseignements
sur une gravure signée Vermeer pinx. —
J. Mayssens sculp. représentant un peintre dans
son atelier.

Cette gravure concorde avec un tableau
reproduit dans le Burlington Magazine, Juillet
1909.

Elle a été donnée au Cabinet des Estampes
le 16 Décembre 1908, par un M. de Salma
pour être classée à l'œuvre de Vermeer.

Mais comme la facture et le tirage de cette
estampe sont évidemment modernes, elle n'a
été placée ni dans l'œuvre de Vermeer, ni
dans celui de Mayssens, mais simplement
dans un petit lot de pièces douteuses — pour
employer un mot indulgent — où je n'avais
pas eu d'abord l'idée de chercher et où je
viens de la retrouver.

Veuillez agréer, Monsieur l'expression
de mes sentiments les plus distingués

F. Courboin

FRANÇOIS COURBOIN

Conservateur du Département des Estampes

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

N°

5157-42

Objet :

ANNEXE

RÉDACTEUR

Expédié copie le

Notes :

Bruxelles, le

19

A M. Wautin

Nous avons l'honneur de vous ^{faire} connaître

Mais qu'il n'est pas dans les intentions de la
Commission Directrice d'acquérir, pour les
collections de l'Etat, le tableau attribué Vermeer & self-
que vous avez bien voulu offrir de céder à ces
fins

Veillez agréer, M., l'assu-
rance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

T. S.